

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN
PRÉSENTÉ LE 7 OCTOBRE 2014**

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que je fais rapport, au nom des membres du conseil d'arrondissement, de la situation financière de l'arrondissement de Verdun, et ce, tel que prévu par la Charte de la Ville de Montréal.

Tout d'abord, je présenterai le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, de même que les résultats de l'exercice 2013. Je poursuivrai avec une analyse préliminaire de l'exercice 2014. Quant au budget 2015, un budget pro forma a été adopté par les membres du conseil d'arrondissement le 22 septembre dernier lors d'une séance spéciale du conseil d'arrondissement.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

En 2013, des recommandations ont été émises principalement quant aux contrats relatifs aux opérations de déneigement et ceux ayant trait à la collecte et au transport des matières résiduelles, (déchets d'origine domestique et matières recyclables) et à l'émission des permis de construction.

Le directeur général de la Ville de Montréal a transféré le dossier au Bureau de l'inspecteur général pour étude et enquête afin de confirmer ou d'infirmer l'existence d'activités de collusion dans l'industrie du déneigement et de collecte et transport des matières résiduelles. À Verdun, les contrats relatifs à ces activités viendront respectivement à échéance en avril 2017, pour le transport de la neige et en octobre 2018, pour la collecte des matières résiduelles.

Concernant l'examen du vérificateur général de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que les règlements municipaux appliqués par les arrondissements relatifs à la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (Règlement 02-065 relatif à la délivrance de certains permis de construction), des mesures seront prises afin que la Ville et ses arrondissements ne subissent aucun manque à gagner en raison de lacunes dans l'application de ces règlements. Des démarches en ce sens ont déjà été entreprises au sein de l'arrondissement. En effet, un comité de travail avec les responsables des services corporatifs a été mis sur pied pour analyser l'ensemble des dossiers d'émission de permis pour L'Île-des-Sœurs afin de détecter des anomalies potentielles et mettre en place les mesures correctives requises.

ÉTATS FINANCIERS 2013 : RÉSULTATS ET ANALYSE

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2013, l'arrondissement de Verdun disposait d'un budget de fonctionnement de 40 931 200 \$ réparti comme suit : des revenus de source locale totalisant 4 829 000 \$, une dotation de 29 909 800 \$ provenant de la Ville de Montréal, une taxe d'arrondissement de 5 923 400 \$ (comprenant 2 398 200 \$ de taxe locale et 3 525 200 \$ d'espace fiscal) et une affectation de son surplus de 269 000 \$. Le montant inscrit au poste de dotation budgétaire provient principalement des taxes foncières imposées annuellement par la Ville de Montréal.

L'arrondissement a terminé l'exercice financier 2013 avec un surplus de gestion de 1 663 000 \$. Ce surplus de gestion s'explique notamment par les facteurs suivants :

- Surplus de gestion lié à l'exercice budgétaire : 717 000 \$
- Surplus de gestion – corrections en provenance du corporatif : 946 000 \$

Surplus de gestion lié à l'exercice budgétaire

Au chapitre des revenus, un écart défavorable de 325 000 \$, principalement en regard des permis de construction, est à signaler.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous avons enregistré des écarts négatifs et positifs. Ainsi, au niveau de la rémunération globale, un écart défavorable de 729 800 \$ est à signaler. Ceci est principalement lié aux cotisations de l'employeur s'élevant à 694 800 \$. Il est à noter que des ajustements de 510 800 \$, pour le poste des rentes viagères et de 398 200 \$, pour le poste santé et sécurité au travail, présentés sous la rubrique « corrections-corporatif » ont été effectués pour un total de 906 000 \$.

Se greffent aussi à la composition de ce surplus des coûts moindres que budgétisés pour les autres familles de dépenses pour un montant total de 2 033 600 \$. En effet, certaines économies de 314 800 \$ ont été enregistrées au chapitre du transport et des communications et de 449 500 \$ au chapitre des services professionnels, techniques et autres. À titre d'exemple, des économies ont été réalisées au niveau des honoraires professionnels pour services juridiques, relations de travail, honoraires professionnels scientifiques et de génie. Enfin, d'autres économies pour un montant de l'ordre de 1 258 300 \$ ont été enregistrées au chapitre des dépenses de pièces et accessoires pour l'entretien et la réparation des bâtiments, du matériel roulant, de l'équipement et des infrastructures municipales en raison de certains travaux priorités par l'arrondissement.

Surplus de gestion – corrections en provenance du corporatif

Pour le poste corrections du corporatif, il s'agit essentiellement d'ajustements de fin d'année considérés par ce dernier. Tel que mentionné précédemment, des ajustements de 510 800 \$, pour le poste des rentes viagères et de 398 200 \$, pour le poste santé et sécurité au travail, ont été effectués. Les ajustements en lien avec les rentes viagères sont requis en raison du changement des normes comptables de 2007. En effet, les passifs liés aux régimes non capitalisés de l'ensemble des régimes de retraite de la Ville et les charges afférentes ont été comptabilisés dans les résultats imputés à l'ensemble des contribuables. L'ajustement sert donc à régulariser le déboursé pour le paiement des rentes, lequel ne constitue pas une charge. En ce qui a trait à l'ajustement du poste de santé et sécurité au travail, il s'agit d'un ajustement visant à refléter les dépenses réelles en matière de CSST selon l'historique des lésions de l'arrondissement.

En regard des affectations, le montant de 41 000 \$ représente des acquisitions d'immobilisations financées à la suite de virements budgétaires en provenance des dépenses de fonctionnement et le montant de 101 000 \$ représente, quant à lui, le remboursement au fonds de roulement et un montant à transférer à notre fonds de parcs et terrains de jeux dont le revenu est présenté au poste autres revenus.

Pour le surplus affecté de 979 000 \$, ce montant représente l'effet de la comptabilisation de l'appropriation de surplus, tel qu'établi au moment d'adopter le budget original 2013, ainsi que de nouvelles appropriations au surplus en cours d'année pour le financement de dépenses de fonctionnement.

L'attribution et l'utilisation de ces surplus par l'arrondissement de Verdun respectent la politique établie par le conseil municipal de la Ville de Montréal.

Arrondissement de Verdun

Exercice terminé le 31 décembre 2013

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			(en milliers de dollars)
	2013		2012
	Total		Total
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes	3	3	
Paielements tenant lieu de taxes			
Transferts	183	25	56
Services rendus	3 442	3 669	3 734
Imposition de droits	1 085	521	1 946
Amendes et pénalités	116	116	92
Intérêts		3	2
Autres revenus		76	76
Dotation budgétaire	35 833	35 924	33 956
	40 662	40 337	39 862
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	5 165	4 879	4 341
Sécurité publique	1 087	1 091	1 043
Transport	13 697	13 511	11 597
Hygiène du milieu	5 765	5 832	5 366
Santé et bien-être	162	178	146
Aménagement, urbanisme et développement	2 090	2 253	2 146
Loisirs et culture	12 965	12 713	12 051
Frais de financement			
	40 931	40 457	36 690
Surplus (déficit) de l'exercice	(269)	(120)	3 172
Financement			
Remboursement de la dette à long terme			
Affectations			
Activités d'immobilisations		(41)	(70)
Surplus non affecté			
Surplus affecté	337	979	630
Réserves financières et fonds réservés	(68)	(101)	(119)
Montant à pourvoir dans le futur			
	269	837	441
Surplus de gestion selon budget modifié		717	3 613
Corrections - Corporatif		946	(447)
Surplus de gestion		1 663	3 166

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Volet protection

L'enveloppe du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun était constituée, en 2013, d'un montant initial de 4 201 000 \$. En tenant compte du report des sommes non dépensées en 2012, de l'ordre de 6 817 000 \$, des sommes transférées des activités financières totalisant 270 000 \$ et d'une correction budgétaire de 164 000 \$; l'arrondissement disposait donc en 2013, à des fins d'investissement, d'une enveloppe totale de 11 124 000 \$. De ce total, un montant de 9 152 000 \$ a été reporté à 2014.

• Programme d'amélioration des aires de jeux	918 000 \$
• Programme de réfection routière	2 662 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	4 629 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	943 000 \$
	<u>9 152 000 \$</u>

S'ajoute aussi, au même volet, un montant de 8 789 000 \$ en provenance d'un budget corporatif, mais duquel un montant de 8 078 000 \$ est reporté à 2014.

• Édifice Guy-Gagnon	7 138 000 \$
----------------------	--------------

Il est à noter que l'année 2013 a été marquée par un ralentissement des projets en cours, et ce, en raison du changement d'administration et d'orientations corporatives reçues.

Ainsi, au nombre des principaux investissements réalisés en 2013, mentionnons :

• Programme d'amélioration des aires de jeux	1 307 000 \$
• Programme de réfection routière	430 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	276 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	638 000 \$
• Autres	32 000 \$
	<u>2 683 000 \$</u>

Les sources de financement pour ces investissements de 2013 se détaillent de la façon suivante :

• Emprunt à la charge des citoyens de l'arrondissement, payable sur le compte de taxes de 2014, selon les directives corporatives	1 866 000 \$
• Emprunt à la charge de l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal	711 000 \$
• Budget de fonctionnement (transfert aux activités d'investissement) et appropriation de surplus	106 000 \$
	<u>2 683 000 \$</u>

Volet développement

Aucun nouveau budget n'a été ajouté à ce volet; le budget provient du report des sommes non dépensées des années antérieures, de l'ordre de 127 000 \$ pour le projet de L'Île-des-Sœurs, tronçon 'C'. Cette somme a été reportée à 2014.

Les investissements de ce volet sont maintenant sous la gestion des services corporatifs.

Des investissements de l'ordre de 2 127 000 \$ pour des infrastructures à l'arrondissement, sous la responsabilité du Service de la mise en valeur du territoire, ont été réalisés en 2013.

Les sources de financement de ces investissements de 2013 sont constituées d'emprunts à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2014, l'arrondissement de Verdun a adopté un budget de 40 884 300 \$. Le financement de ce budget se composait des éléments suivants : des revenus de source locale de 4 952 500 \$, une dotation budgétaire de la Ville de Montréal de 29 161 700 \$, une affectation de surplus de l'ordre de 819 000 \$ et une taxe d'arrondissement pour un montant de 5 951 100 \$ (comprenant 2 261 400 \$ de taxe locale et 3 689 700 \$ d'espace local).

Notre planification budgétaire établie à ce jour nous permet d'envisager un surplus d'exercice estimé à environ 2,5 % à 5,0 % de notre budget annuel, et ce, en raison du changement dans la méthode de comptabilisation de la vente du terrain de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Volet protection

Nous prévoyons investir 21 941 000 \$ dans le programme d'immobilisations 2014. Cet investissement inclut, entre autres, l'enveloppe du programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement de Verdun de 2014 pour un montant de 3 405 000 \$, un report de 2013 de 9 152 000 \$, des montants transférés des activités financières totalisant 358 000 \$ et un budget de 9 026 000 \$, en provenance du corporatif, est ajouté pour 2014.

Rappelons que cette enveloppe exceptionnelle de 21 941 000 \$ inclut le financement de 7 379 000 \$ pour un projet que nous avons prévu réaliser, c'est-à-dire la création d'un lieu de diffusion culturelle.

Quelques-uns des principaux investissements prévus cette année :

- Réfection d'équipement et réaménagement de parcs
et de berges 1 695 000 \$

• Programme de réfection routière	4 917 000 \$
• Programme de protection des bâtiments	6 124 000 \$
• Lieu de diffusion culturelle	7 379 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	1 743 000 \$
• Autres	83 000 \$

21 941 000 \$

Ces investissements seront financés par un emprunt à la charge des contribuables de l'arrondissement pour un montant de 12 557 000 \$ et par un emprunt à la charge de l'ensemble des contribuables de la Ville de Montréal pour un montant 9 026 000 \$, de même que par le budget de fonctionnement pour un montant de 358 000 \$.

Volet développement

Tel que mentionné précédemment, les investissements de ce volet sont maintenant sous la gestion des services corporatifs.

Des investissements de l'ordre de 1 233 000 \$ pour des infrastructures à l'arrondissement, sous la responsabilité du Service de la mise en valeur du territoire, seront réalisés en 2014.

Reports à 2015

L'arrondissement connaîtra en fin d'année 2014 les soldes qui pourront être transférés en 2015 pour les volets protection et développement, selon le degré d'avancement des projets actuellement en cours. Cependant, une directive émise en regard des projets financés par des budgets corporatifs spécifie que pour bénéficier d'un report budgétaire à 2015, les projets doivent avoir été entrepris au cours de 2014 et les PTI additionnels doivent être réalisés en 2014.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2015

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Le budget de fonctionnement de l'année 2015 a été adopté par les membres du conseil d'arrondissement, le 22 septembre dernier, lors d'une séance spéciale du conseil d'arrondissement.

Cet exercice budgétaire a été marqué par les éléments suivants :

- I. la poursuite de l'intégration de la réforme du financement des arrondissements
- II. la mise en œuvre du plan quinquennal de main-d'œuvre
- III. la réorganisation de certaines activités au sein de l'arrondissement
- IV. la tenue d'états généraux en 2014

I. Réforme de financement des arrondissements

Au cours de l'année 2012, l'administration a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Depuis les regroupements municipaux de 2002, le financement des arrondissements était établi sur une base historique non uniforme, dont la composition demeurait incomprise par la plupart des intervenants. En conséquence, certains arrondissements, qui estimaient manquer de moyens pour remplir leurs obligations, identifiaient le mode de financement comme source principale du problème.

L'objectif de la démarche était donc de développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance du corporatif. La réforme du financement des arrondissements repose sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance.

La paramétrisation des budgets de fonctionnement, selon le nouveau modèle de financement, implique que certains arrondissements voient leurs transferts provenant du corporatif réduits alors que pour d'autres, les transferts augmentent. Afin de pallier aux variations positives et négatives, un plan de mise en œuvre a été établi. Les variations positives seront étalées sur cinq ans alors que les variations négatives le seront sur dix ans. Pour l'arrondissement de Verdun, ceci représente une diminution de 213 000 \$ par année sur 10 ans. À la réallocation des budgets de fonctionnement s'ajoute la cession d'un espace fiscal de cinq sous du 100 \$ d'évaluation, déjà consenti en 2013 et qui permet aux arrondissements une certaine autonomie financière. Pour Verdun, cela représente un montant de 3 829 900 \$ en 2015.

De plus, dans le cadre du budget 2015, les activités suivantes ont été transférées : la disposition de la neige, la gestion des stationnements (parcomètres et auto parcs) et le transport et traitement intellectuel (bibliothèques). Ces transferts ont un impact tant sur le budget de fonctionnement de l'arrondissement que sur les revenus locaux.

II. Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018

La rémunération globale et les effectifs ont augmenté significativement depuis les fusions municipales de 2002. La masse salariale représente la moitié du budget de la Ville. Ainsi, la gestion planifiée des effectifs devient un élément central dans l'atteinte des objectifs de la Ville.

Orientations

- 1- Abolir un poste sur deux vacants au 31 mars 2014 dans toutes les catégories d'emplois, excluant les pompiers et policiers.
- 2- Abolir, au cours des cinq prochaines années, la moitié des postes devenus vacants en raison de départs à la retraite, excluant les policiers et pompiers.

Pour l'arrondissement de Verdun, cela représente l'abolition de 29 postes sur un horizon de 5 ans. Par ailleurs, la réalisation de ce plan doit se faire dans le respect des conventions collectives, en minimisant les impacts sur les services offerts aux citoyens et en tenant compte de la vision des membres du conseil d'arrondissement.

III. Réorganisation au sein de l'arrondissement

Afin de faire face aux enjeux mentionnés précédemment et dans un souci d'optimisation des effectifs et des opérations, l'arrondissement a procédé à une réforme importante de l'organisation et au repositionnement des activités suivantes :

- Regroupement des activités de communication au sein d'une seule direction, soit le bureau d'arrondissement.
- Transfert des activités informatiques à la direction de l'arrondissement.
- Regroupement des activités reliées aux matières résiduelles et environnementales à la Direction des travaux publics.
- Réorganisation des activités de la Direction de la culture, du sport, des loisirs et du développement social en lien avec le modèle organisationnel en vigueur dans les autres arrondissements.

IV. La tenue des consultations citoyennes

C'est sous le thème « Verdunois, exprimez-vous » qu'une vaste consultation citoyenne visant à nourrir l'élaboration d'un nouveau plan stratégique de développement pour l'arrondissement a été tenue. Ainsi, des rencontres en groupes de discussion ciblés, des sondages, des journées de consultation auprès des citoyens, commerçants, entrepreneurs, jeunes et employés de l'arrondissement ont été réalisées.

Plusieurs thèmes ont été abordés lors de ces consultations. Entre autres, l'aménagement urbain et l'habitation, les services aux citoyens, le développement durable, le développement économique, la culture et le patrimoine, les sports et loisirs, la circulation et la sécurité publique, la communication, la participation citoyenne et le développement communautaire.

Découlant des résultats des ces consultations, un plan stratégique de développement qui précisera la vision d'avenir de l'arrondissement et qui définira les axes stratégiques, les orientations et les objectifs qui guideront les décisions et les priorités de l'arrondissement pour les années à venir est en préparation.

Ainsi, le budget déposé pour 2015 tient compte des éléments mentionnés précédemment et totalise un montant de 40 896 700 \$ au chapitre des dépenses et ses modes de financement se composent des éléments suivants, à savoir des revenus de source locale de 1 793 800 \$, des revenus de transferts centraux (taxation Montréal) de 32 273 800 \$, des revenus de taxe locale de 6 177 200 \$ et un recours au surplus pour 651 900 \$.

Enfin, il y a lieu de signaler que le rôle d'évaluation foncière, déposé le 11 septembre 2013, est entré en vigueur pour les années 2014, 2015 et 2016. Ce rôle, tout comme les précédents, est sujet à un étalement.

PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Le budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2015 à 2017, fixé par la Ville de Montréal à 12 600 000 \$, a été adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.

Liste des critères de priorisation utilisés dans l'élaboration de la programmation des projets :

1. Projets en lien avec la santé/sécurité des personnes (p. ex. : détérioration importante d'un actif mettant en péril la sécurité des personnes)
2. Obligation légales et contractuelles (projets en continuité habituellement lié par un contrat octroyé)
3. Projets subventionnés et générant des économies et des revenus additionnels
4. Projets découlant des états généraux
5. Détérioration importante d'un actif (sans impact sur la santé/sécurité)
6. Projets d'amélioration

Quelques-uns des principaux investissements prévus en 2015 :

• Programme de réfection routière	2 400 000 \$
• Programme de réaménagement de parcs et places publiques	1 150 000 \$
• Programme d'amélioration des aires de jeux	510 000 \$
• Programme de mise en valeurs des berges	260 000 \$
• Programme de remplacement de véhicules	50 000 \$
	<u>4 370 000 \$</u>

RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE POUR LES CONSEILLERS QUI OCCUPENT UN POSTE PARTICULIER AU SEIN DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Pour le maire suppléant :	141 \$/mois
Pour les présidents de commission :	2 169 \$/année

Il n'y a aucune allocation de dépenses en lien avec ces postes.

De plus, chacun des conseillers d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun bénéficie d'une rémunération additionnelle de 7 181 \$ par année.

Ces rémunérations additionnelles sont conformes au règlement sur la rémunération des élus et à la loi.

CONTRATS

LISTE DES CONTRATS

Tel que requis par l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, la Division des ressources financières de l'arrondissement a dressé la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour un même cocontractant. Tous ces contrats pour la période du 11 septembre 2013 au 24 septembre 2014 inclusivement ont été approuvés par le conseil d'arrondissement ou en vertu du règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, l'arrondissement de Verdun continue d'afficher une excellente santé financière, et ce, malgré les nombreux défis auxquels il a dû faire face. Ce bilan témoigne notamment de l'énergie consacrée par une équipe composée de membres du conseil à l'écoute des citoyens et de gestionnaires qualifiés, dédiés à la réalisation des mandats qui leur sont confiés.

Notre objectif ultime a toujours été et demeure encore à ce jour, notre volonté d'offrir à la population des services de proximité de grande qualité et j'ose affirmer que l'arrondissement de Verdun affiche à ce chapitre une performance remarquable. Nous avons encore d'audacieux projets à l'étude, chacun d'eux visant l'amélioration de la qualité de vie des résidents. Bien que nous soyons très actifs sur la table à dessin, je puis cependant vous assurer que nous ne débiterons la réalisation de ces projets que lorsque les sommes requises seront au rendez-vous.

Je vous remercie de votre confiance et de votre appui pour faire de Verdun, un arrondissement exceptionnel où il fait bon vivre.

Présenté par
le maire de l'arrondissement de Verdun
Monsieur Jean-François Parenteau
le mardi 7 octobre 2014